



# VILLE DE GONFARON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM n°03/1

### SEANCE DU 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 27 janvier, le conseil municipal de la commune de GONFARON s'est réuni en session ordinaire à 17h30 à la salle polyvalente sous la présidence de Thierry BONGIORNO, maire de GONFARON.

**Étaient présents :** Thierry BONGIORNO, Christine TESSON, Mario GROSSO, Paul CAIRE, Viviane GASTAUD, Daniel GIORDANO, Céline MARTIN, Christophe CASTELLINO, Marie-Christine GUIOT, François BOUÉ, Béatrice RAMOUL, Didier CIRAVEGNA, Antonina SCIORTINO, Jérôme LUPI, Andrée KACHEL, Jean-Claude REHAB-BEKOUCHE, Patrick VANHAUDENARDE, Isabel RITTITÉ, Jérôme BOLÉA, Brigitte JACQUEY, Patricia TREVAL.

**Absents excusés donnant procuration :**

Sophie BETTENCOURT-AMARANTE donne procuration à Céline MARTIN,  
Ghislaine MARGARIA donne procuration à François BOUE  
Olga MARGARIA donne procuration à Viviane GASTAUD  
Jean-Yves ANTON donne procuration à Daniel GIORDANO  
Alain LERDA donne procuration à Christine TESSON  
Patrick JAUME donne procuration à Didier CIRAVEGNA

Secrétaire de séance : M Mario GROSSO

Date de convocation : 18/01/2022

Nombre de membres en exercice : 27

#### **OBJET : rapport sur le débat d'orientation budgétaire du service de l'assainissement**

Monsieur le maire expose que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du CGCT relatives au débat d'orientation budgétaire, notamment en donnant des précisions sur la forme et le contenu du débat.

Le maire doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés s'il y en a ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le rapport donne lieu à un débat au sein du conseil municipal.

Pour faciliter le travail des élus, il a été adressé aux conseillers en même temps que la convocation pour le conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCT et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe

Vu le rapport d'orientation budgétaire du service de l'assainissement pour 2022

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

-De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 du service de l'assainissement

-De prendre acte de l'existence du rapport d'orientation budgétaire 2022 du service de l'assainissement qui lui a été présenté en séance et qui est joint à la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme,*

Le Maire  
Thierry BONGIORNO

